

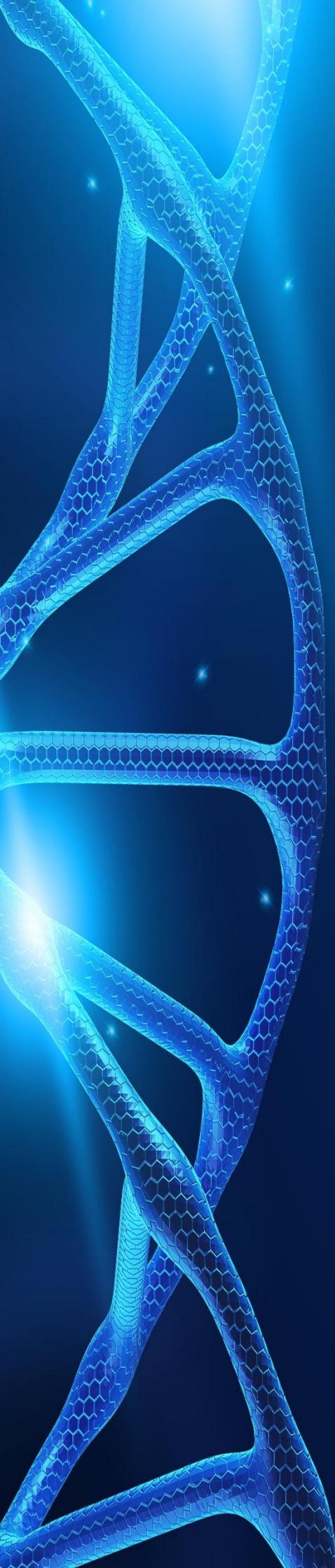


# GUIDE DES FINANCEMENTS

Santé

---

Janvier 2023



## EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de la santé et du biomédical.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce premier guide est dédié au secteur de la santé, pour lequel les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries de santé.

**Dominique Carlac'h**

Présidente de D&Consultants

*Dominique Carlac'h*

# Sommaire

<b>PLAN « INNOVATION SANTÉ 2030 » .....</b>	<b>4</b>
7 MESURES POUR L'INNOVATION EN SANTÉ.....	4
3 STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION .....	5
<b>PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX .....</b>	<b>6</b>
INNOVATIONS EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION .....	7
INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTE 2030.....	8
ÉVALUATION DU BÉNÉFICE MÉDICAL ET/OU ÉCONOMIQUE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES OU À BASE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE .....	9
RECHERCHE HOSPITALO -UNIVERSITAIRE (RHU) .....	10
BIOCLUSTERS.....	11
ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN À LA CONSTITUTION D'ENTREPÔTS DE DONNÉES DE SANTÉ HOSPITALIERS .....	12
I-DÉMO .....	13
AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION .....	14
DEEPTech .....	15
<b>PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS.....</b>	<b>16</b>
HORIZON EUROPE - CLUSTER 1 .....	17
INNOVATIVE HEALTH INITIATIVE .....	18
HORIZON EUROPE – MISSION CANCER.....	19
EIC ACCELERATOR.....	20
EIC PATHFINDER .....	21
<b>RECOMMANDATIONS D&amp;C.....</b>	<b>22</b>
<b>EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !.....</b>	<b>23</b>
<b>NOS BELLES HISTOIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>D&amp;C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC .....</b>	<b>26</b>

## PLAN « INNOVATION SANTÉ 2030 »

### « Faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé »

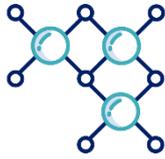
Le Président de la République a annoncé le plan « Innovation Santé 2030 », un plan de 7 milliards d'euros pour l'innovation en santé, qui permettra de faire de la France la première industrie de santé européenne. Ce plan est le résultat des travaux du Conseil stratégique des industriels de santé (CSIS), en rebond de la pandémie que nous venons de vivre.

## 7 MESURES POUR L'INNOVATION EN SANTÉ

1. Renforcer notre capacité de recherche biomédicale (bioclusters, IHU, RHU)
2. Soutenir les 3 secteurs d'avenir des industries de santé : biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, santé numérique, maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC
3. Faire de la France le pays leader en Europe sur les essais cliniques
4. Permettre une équité d'accès aux soins pour les patients et offrir aux innovations un cadre d'accès au marché accéléré et simplifié
5. Offrir un cadre économique prévisible et cohérent avec l'objectif de souveraineté sanitaire et industrielle
6. Soutenir l'industrialisation des produits de santé sur le territoire français et accompagner la croissance des entreprises du secteur
7. Créer une structure d'impulsion et de pilotage stratégique de l'innovation en santé : l'agence d'innovation en santé

## 3

## STRATÉGIES D'ACCÉLÉRATION

**Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes**

800 M€ pour soutenir le développement de biothérapies et accompagner le développement du tissu industriel nécessaire afin de ne plus dépendre à 95% des biothérapies étrangères.

**Santé numérique**

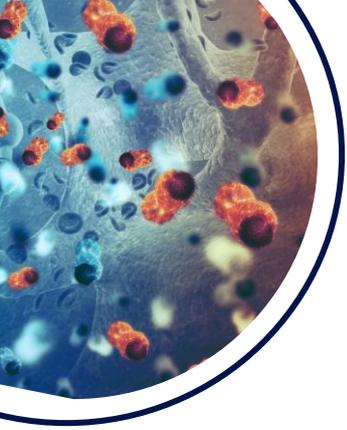
650 M€ pour passer à la médecine 5P (préventive, personnalisée, prédictive, participative et basée sur les preuves) grâce au numérique et faire émerger des champions français.

**Maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC**

750 M€ pour se préparer aux pandémies et disposer sur le territoire des moyens d'y répondre

# PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX





## APPEL À PROJETS

### « INNOVATIONS EN BIOTHÉRAPIES ET BIOPRODUCTION »



**bpi**france

Cet appel à projets a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche nationale en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.



#### Les projets attendus

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 3 thématiques suivantes :

- ▶ Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)
- ▶ Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies
- ▶ Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes

#### Bénéficiaires

PME, ETI, Grandes Entreprises, acteurs académiques, centres de recherche

Porteur : Entreprise privée

#### Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'en 2023**

#### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **75%** des dépenses

## APPEL À PROJETS

### « INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTÉ 2030 »



**bpi**france

Cet appel à projets vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.

#### Bénéficiaires

Startup, PME, ETI et  
exceptionnellement GE

#### Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'au 09/01/2024**

Relèves intermédiaires :  
09/05/2023, 19/09/2023

#### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

#### Les projets attendus



Les projets attendus doivent avoir pour objectif la production industrielle d'un produit en lien avec les 3 thématiques suivantes :

- ▶ Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes (250 M€)
- ▶ Maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC (300 M€)
- ▶ Dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro (140 M€)

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 35% des dépenses**

## APPEL À PROJETS

# « ÉVALUATION DU BÉNÉFICE MÉDICAL ET/OU ÉCONOMIQUE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES OU À BASE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »



**bpi**france

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle. Les résultats des projets devront directement permettre d'aborder des dossiers de prise en charge des dispositifs médicaux dans la pratique médicale : dossier de remboursement par l'Assurance maladie, ou dossier de justification médicoéconomique des dispositifs à usage professionnels

### Portage de projet

Le porteur du projet doit être une structure unique, responsable du développement du dispositif et de sa mise sur le marché (marquage CE)

### Date de dépôt

A venir pour 2023

### Type

Subventions et avances remboursables

### Les projets attendus



Les projets d'évaluation peuvent porter sur une technologie déjà présente sur le marché ou non. Dans les deux cas, le développement technologique du dispositif doit être suffisamment abouti pour mener l'évaluation. En particulier :

- Le développement logiciel et algorithmique ne doit plus nécessiter de modification pour être évalué,
- Dans les cas de projets IA, les paramètres de l'algorithme doivent être figés. L'algorithme ne doit plus nécessiter d'entraînement pour être évalué.

### Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** des dépenses

## APPEL À PROJETS

### « RECHERCHE HOSPITALO - UNIVERSITAIRE » (RHU)

anr<sup>®</sup>

Cet appel à projet a pour vocation de soutenir des projets de recherche innovants de grande ampleur permettant un bénéfice significatif pour la prise en charge des patients, l'amélioration de la compréhension des maladies, des traitements plus efficaces ou encore l'amélioration des systèmes de soins. Les projets, portés par des acteurs académiques et industriels et d'une durée de 5 ans, pourront bénéficier d'un financement de 4 à 10 M€.

#### Portage de projet

Collaboratif avec a minima un établissement de santé (chef de file), un partenaire académique et une entreprise

#### Date de dépôt

13/04/2023

#### Type d'aide

Subventions

#### Les projets attendus



Les projets attendus doivent avoir un **fort potentiel de transfert rapide vers l'industrie ou vers la société** via le développement de :

- ▶ Dispositifs médicaux,
- ▶ Biomarqueurs à visée thérapeutique ou diagnostique,
- ▶ Plateformes technologiques,
- ▶ Bio-informatique ou biologie des systèmes,
- ▶ Logiciels ou objets connectés.

Taux d'aide allant  
jusqu'à **45%** des dépenses

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « BIOCLUSTERS »



Cet appel à manifestation d'intérêt vise à relancer la politique de site de recherche en santé par la création de 3 bioclusters maximum, de dimension mondiale ayant pour ambition d'accroître la capacité française de recherche, développement et production de produits de santé innovants autour d'une thématique prioritaire en santé publique.

### Les projets attendus



L'objectif principal d'un biocluster est d'accroître la capacité française de recherche, développement et production de produits de santé innovants autour d'une thématique prioritaire en santé publique, de manière à acquérir puis de consolider une renommée mondiale à même de pérenniser ces activités. Il doit pour cela rassembler, sur un même territoire, et sur une période longue, les meilleures compétences académiques de recherche, de formation et de soins d'une part, et les grands industriels de santé, les biotechs et les investisseurs d'autre part. Ces connexions rapprochées entre acteurs académiques et industriels permettront d'accélérer le développement de solutions industrielles innovantes à ces problématiques de santé publique tout en favorisant le développement économique du territoire et de la France. La subvention France 2030 financera l'achat d'équipements, de matériels et leurs coûts de fonctionnement associés : ressources humaines, consommables, missions, etc.

#### Bénéficiaires

Institutions publiques et/ou académiques en recherche, innovation et/ou soin, grands industriels de santé, investisseurs



#### Date de dépôt

AMI ouvert **jusqu'au**  
**16/02/2023**



#### Type d'aide

Subventions



**Montant d'aide allant**  
**de 80 à 100 M€ sur 5 à 10 ans**

## APPEL À PROJETS

### « ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN À LA CONSTITUTION D'ENTREPÔTS DE DONNÉES DE SANTÉ HOSPITALIERS »



bpi**france**

Cet appel à projets est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Santé Numérique ». Il a pour objectif de mettre en place et renforcer un réseau d'entrepôts de données de santé (EDS) hospitaliers permettant de fédérer l'écosystème public et privé de la recherche et de l'innovation



#### Les projets attendus

Les projets attendus doivent comporter un volet de constitution et/ou consolidation d'un ou plusieurs EDS dans un délai de 40 mois. Ils doivent montrer leur capacité à aboutir à des cas d'usage de l'EDS en incluant au moins 3 projets de recherche et d'innovation. Les EDS peuvent être de deux types :

- ▶ EDS hospitaliers visant à se constituer dans des structures n'en disposant pas de manière dédiée, opérationnelle et à échelle massive et dont la maturité varie de 1 (EDS à l'état de concept) à 7 (mise en production réelle), selon l'Échelle de maturité EDS. Dans ces cas, on parlera de **constitution d'EDS**.
- ▶ EDS hospitaliers existants et situés entre 7 (mise en production réelle) à 10 (maintenance et évolution) sur l'échelle de maturité EDS, au moyen, par exemple, d'une diversification des sources de données alimentant l'EDS, la mise en qualité d'une base d'intérêt, l'amélioration de l'interopérabilité avec d'autres sources de données, l'automatisation/industrialisation de fonctions clé (ETL), la mutualisation de « briques » système d'information, la mutualisation de fonctionnement avec d'autres EDS ou le développement d'une offre de services plus complète. Dans ces cas, on parlera de **consolidation d'EDS**.

#### Bénéficiaires

Établissement de santé public ou privé, ou un groupement de Coopération Sanitaire (GCS)

**Date de relèves**  
**12/04/2023**

#### Type d'aide

Subventions

**Taux d'aide allant**  
**jusqu'à 65% des coûts du projet**

## APPEL À PROJETS « I-DÉMO »



**bpi**france

Ce dispositif a pour objectif le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle pour des innovations à un stade de développement avancé.



### Entreprises bénéficiaires

PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche

Porteur : Entreprise privée



### Date de dépôt

AAP ouvert **jusqu'au 20 juin 2023**

Relèves intermédiaires :  
07/03/2023, 10/05/2023



### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

### Les projets attendus



Les projets peuvent se présenter sous les formes suivantes pour toute thématique :

- Développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée
- Démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 80% des dépenses**



## APPEL À PROJETS « AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION »



**bpi**france

L'ADI permet le financement de projets présentant des perspectives concrètes de commercialisation tous secteurs et toutes thématiques.

### Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire ou collaboratif  
(Chef de file : PME ou entreprise  
de moins de 2000 salariés)

### Date de dépôt

AAP ouvert **au fil de l'eau**

### Type d'aide

Avances récupérables  
Maximum 3M€ d'aide

### Les projets attendus



Tout projet de recherche, développement et innovation (RDI), collaboratif ou non, visant le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation.

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 45% des dépenses**

## APPEL À PROJETS « DEEPTECH »



**bpi**france

Cet appel à projet permet le financement des phases de recherche et développement d'une innovation de rupture pour les projet qualifiés DeepTech, avant un lancement industriel et commercial



### Les projets attendus

L'aide est destinée aux sociétés jeunes mais ayant déjà levé des fonds, et avec des liens forts avec le monde scientifique académique. Le projet, de 12 à 36 mois, doit encore être en stade assez amont de développement, et comporter dès lors un programme de R&D à TRL. Une technologie est qualifiée de « DeepTech » lorsqu'elle répond aux quatre critères ci-dessous :

- ▀ Présence de fortes barrières à l'entrée et de verrous technologiques difficiles à lever
- ▀ Technologies issues d'un laboratoire de recherche public ou privé
- ▀ Des phases de développement d'industrialisation et une commercialisation longue et coûteuse
- ▀ Forte différenciation par rapport à la concurrence

#### Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire  
Entreprises de moins de 2 000 employés uniquement

#### Date de dépôt

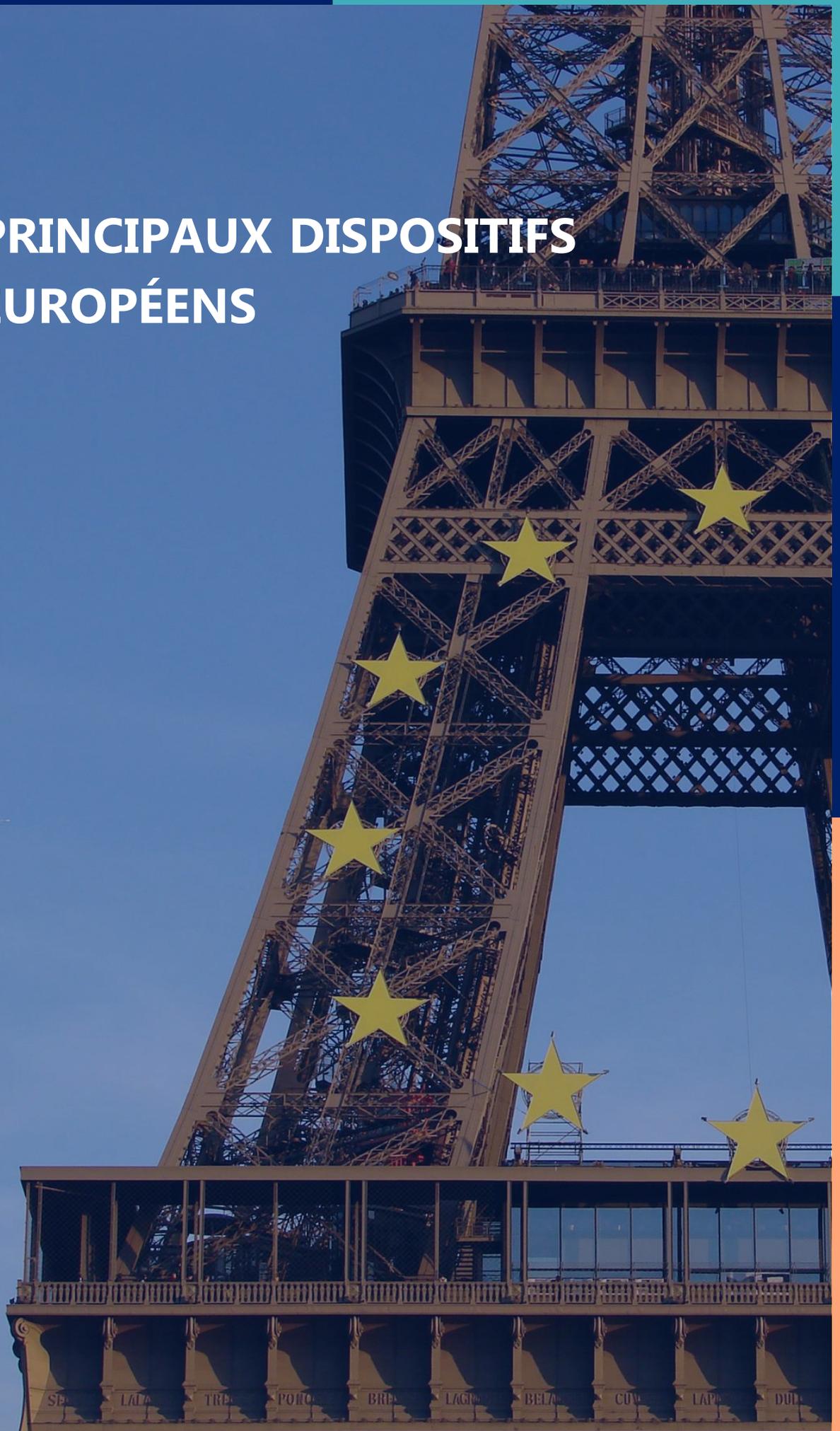
AAP ouvert **au fil de l'eau**

#### Type d'aide

Subventions et avances récupérables

**Taux d'aide allant  
jusqu'à 45% des dépenses**

# PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS



## APPEL À PROJETS

### « HORIZON EUROPE - CLUSTER 1 »

Ce cluster vise à répondre à des défis complexes qui menacent la santé publique et les citoyens, la viabilité des systèmes de soins et de protection sociale, ainsi que la compétitivité des industries des soins de santé en Europe



#### Entreprises bénéficiaires

Collaboratif  
Au moins 3 entités légales indépendantes issues de 3 pays membres différents

#### Date de dépôt

Selon les appels :  
13/04/2023  
19/09/2023  
11/04/2024

#### Type d'aide

Subventions

#### Les projets attendus



Les 6 « destinations » du cluster santé :

- ▶ Destination 1 : Rester en bonne santé dans une société en pleine mutation
- ▶ Destination 2 : Vivre et travailler dans un environnement sain
- ▶ Destination 3 : S'attaquer aux maladies et réduire leur morbidité
- ▶ Destination 4 : Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de haute qualité
- ▶ Destination 5 : Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en bonne santé
- ▶ Destination 6 : Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive au niveau mondial

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **100%** des dépenses



## APPEL À PROJETS INNOVATIVE HEALTH INITIATIVE - IHI



IHI « Initiative pour une santé innovante » (Innovative Health Initiative) est un partenariat public-privé sur la période 2021-2027 entre l'UE et les associations industrielles européennes dans le domaine de la santé. Il fait suite au partenariat public-privé IMI « Initiative en matière de médicaments innovants » (Innovative Medicines Initiative) qui s'est déroulé sur la période 2014-2020.

### Entreprises bénéficiaires

Collaboratif  
Au moins 3 entités légales indépendantes issues de 3 pays membres différents



**Date de dépôt**  
**15/03/2023**

### Type d'aide

Subventions

### Les projets attendus



Aider à la création d'un écosystème de recherche et d'innovation en santé à l'échelle de l'UE pour faciliter la **traduction des connaissances scientifiques en innovations tangibles**. Ces innovations doivent être **sûres, efficaces, centrées sur les patients et d'un bon rapport coût-efficacité**, et couvrir la **prévention, le diagnostic, le traitement et la gestion des maladies**. L'IHI travaillera en rassemblant diverses parties prenantes (universités, petites et grandes entreprises et autres acteurs de la santé) dans des **projets collaboratifs qui traitent des domaines à fort impact pour les patients et/ou la société**. L'accent sera mis sur les **projets transversaux impliquant les secteurs de la biopharmacie, de la biotechnologie et de la technologie médicale, y compris les entreprises actives dans le domaine numérique**.

**Taux d'aide allant**  
**jusqu'à 100% des dépenses**



## APPEL À PROJETS

### « HORIZON EUROPE – MISSION CANCER »



Les missions de l'UE sont une nouvelle façon d'apporter des solutions concrètes à certains de nos plus grands défis. Elles ont des objectifs ambitieux et donneront des résultats tangibles d'ici à 2030. La mission Cancer sur la période 2021-2023 se décline dans le programme-cadre Horizon Europe sous la forme d'appels à projets au sein du pilier 2 « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne »

#### Entreprises bénéficiaires

Collaboratif  
Au moins 3 entités légales indépendantes issues de 3 pays membres différents



**Date de dépôt**  
**12/04/2023**

**Type d'aide**  
Subventions

#### Les projets attendus



La mission Cancer vise à financer des projets pour « lutter contre le cancer à tous ses stades, de la prévention de la maladie au soutien aux survivants en passant par la prise en charge des soins palliatifs, pour l'ensemble des tranches d'âge et des types de cancers ». Son but est d'améliorer la **vie de plus de 3 millions de personnes d'ici 2030** grâce à la prévention, à la guérison et à la possibilité pour les personnes touchées par le cancer, y compris leurs familles, de vivre mieux et plus longtemps. Ses 4 objectifs sont :

- Compréhension du cancer,
- Prévention et détection précoce,
- Diagnostic et traitement,
- Qualité de vie des patients et de leurs familles.

**Taux d'aide allant**  
jusqu'à **100%** des dépenses



## APPEL À PROJETS « EIC ACCELERATOR »



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international

### Les projets attendus



L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants. Les projets attendus durent de 12 à 24 mois et vous devez avoir atteint au moins le TRL 5 ou plus, et entreprendre des activités pertinentes pour atteindre les TRL6 à TRL9.

#### Entreprises bénéficiaires

Monopartenaire  
startup, PME européenne et  
certaines ETI\*



#### Date de dépôt

Plusieurs relèves :  
22/03/2023  
7/06/2023  
4/10/2023



#### Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€ et/ou investissement  
en capital (equity) jusqu'à 15 M€



### Taux d'aide allant

jusqu'à **70%** des dépenses

\* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

## APPEL À PROJETS « EIC PATHFINDER »



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture.

### Les projets attendus



L'EIC Pathfinder soutient les technologies radicalement nouvelles, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés et/ou de relever des défis mondiaux. Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque / haut potentiel.

#### Entreprises bénéficiaires

Consortium  
≥ 3 entités de 3 pays européens différents

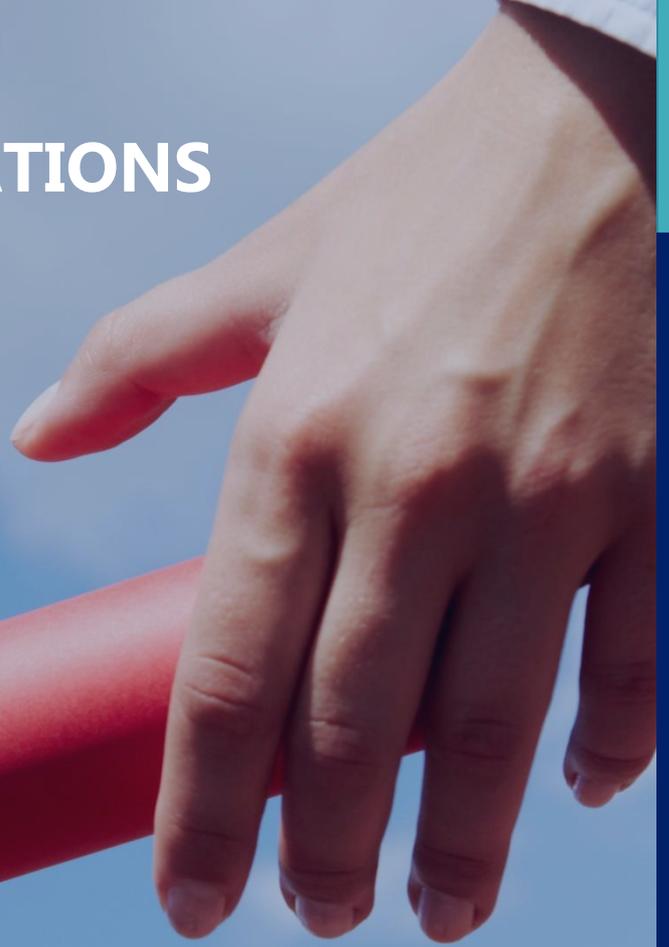
Date de dépôt  
**07/03/2023**

#### Type d'aide

Subventions jusqu'à 3M€

Taux d'aide allant  
jusqu'à **100%** du budget total

# RECOMMENDATIONS D&C





## EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !



### Concernant votre entreprise

#### ▮ **Quel est mon niveau de fonds propres**

Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

#### ▮ **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.

A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

#### ▮ **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PME, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?

Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.



## Concernant votre projet

- ▶ Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?
- ▶ Quel est le niveau de maturité de mon projet ?
- ▶ Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?
- ▶ Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?



**Clarifier ces points avec D&Consultants vous permettra de mieux cibler les aides auxquelles vous pouvez prétendre !**



## NOS BELLES HISTOIRES



### Le client

Sanofi est un leader mondial de la santé engagé dans la recherche, le développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

### Projet CALIPSO

Notre équipe a accompagné Sanofi et ses partenaires (Capgemini, Ypso-Facto, GPC Bio, le CEA et CentraleSupélec) dans le montage d'un dossier de financement, depuis la structuration du consortium jusqu'à la rédaction et au dépôt du dossier.

### Le projet et son impact

Représentant 40 % des médicaments en développement, les biomédicaments constituent des produits incontournables dans l'arsenal thérapeutique à disposition des professionnels de santé. Ils ouvrent la voie au traitement de maladies jusqu'alors incurables. Cependant, la filière française des biomédicaments est dépendante d'approvisionnements étrangers, aussi bien en termes de d'équipements, de consommables, que de principes actifs utilisés pour la bioproduction. Nous importons donc les biomédicaments au lieu de les produire en France. Pour pallier ces problèmes d'approvisionnement, le projet CALIPSO que nous avons monté pour SANOFI permettra d'établir une nouvelle approche de gestion des procédés de bioproduction, en développant des technologies de pointe permettant de maîtriser et suivre les procédés, ainsi que des solutions informatiques permettant leur exploitation (capteurs, jumeaux numériques, système de régulation en temps réel). L'utilisation d'outils et de solutions numériques sur les lignes de bioproduction permettra d'augmenter la productivité (axe prioritaire pour faciliter l'accès à ces nouveaux traitements à des coûts acceptables pour le plus grand nombre), tout en assurant un très haut niveau de qualité des lots de biomédicaments. Ce projet posera ainsi l'un des premiers jalons vers des solutions de production plus flexibles, nécessaires pour accompagner la mutation vers une bioproduction française compétitive et en mesure de s'orienter vers une médecine plus personnalisée.

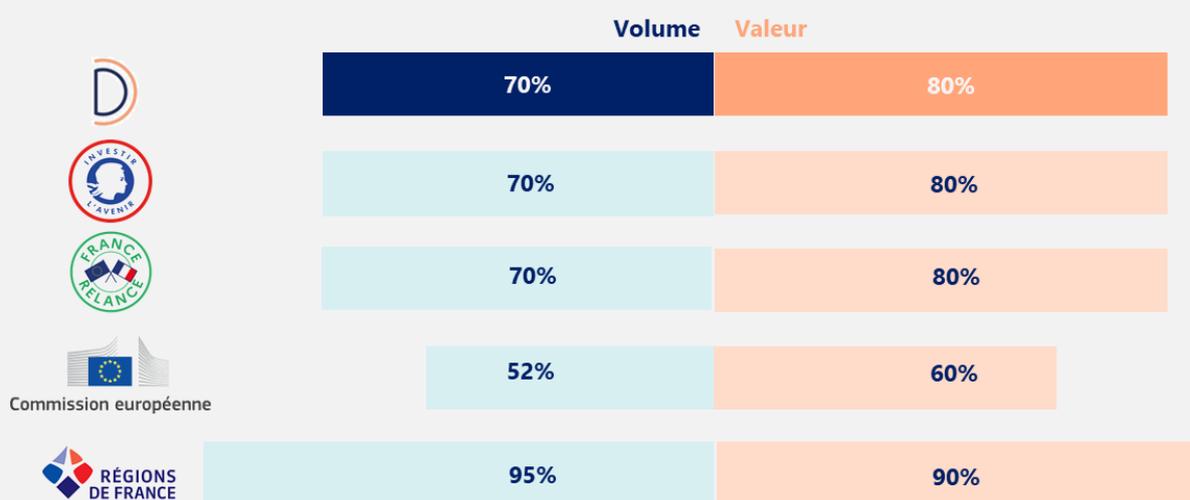
## D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de **1 800 structures** bénéficiaires de financement public  
grâce à un accompagnement par D&Consultants

**1,4 Mds €**  
d'aides levées

+ de **600**  
projets déposés

Des taux de succès\* 2 fois supérieurs à la moyenne constatée



\*Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)  
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI  
Régions : PIA régionalisés, FEDER...

En volume : nombre de projets financés / nombre de projets montés  
En valeur : montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

## LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

▶  de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation

▶ Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés



CA



COLLABORATEURS



CROISSANCE  
ANNUELLE



MISSIONS



22 CLIENTS  
CAC 40



DES CLIENTS  
FIDÈLES DEPUIS  
PLUS DE 30 ANS



LABEL  
BPIFRANCE  
EXCELLENCE



PRÉSIDENTE DE  
L'ASSOCIATION DES  
CONSEILS EN  
INNOVATION



## NOUS CONTACTER

[contact@detconsultants.com](mailto:contact@detconsultants.com)



### **D&Consultants**

Heron Building (18<sup>ème</sup> étage)  
66 Avenue du Maine  
75014 Paris  
+33 (0)1 53 62 98 57

[www.detconsultants.com](http://www.detconsultants.com)